

Nombre de conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 6
Absents : 4

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 27 mars à dix-huit heures quinze minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Présent(e)s : BERNA Martine, CABROL Jacqueline, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absent(e)s représenté(e)s :

MONJAL Mathilde donne procuration à BERNA Martine

RAYSSEGUIER Christian donne procuration à MILHET Benoit

Absent(e) : LECUTIER Jean-Marc, AUSSILLOU Pierre

Secrétaire de séance : RUIZ Benoit

Délibération N°2025_D06

Date convocation :

Le 18 mars 2025

Date affichage :

Le 18 mars 2025

Objet : Demande d'admission en non-valeur.

Vu la demande d'admission en non valeurs de produits irrécouvrables faite par le SGC CASTRES pour un total de 420,00€ (numéro d'enregistrement : 7148591412).

Vu l'impossibilité de recouvrement des titres par le comptable.

Vu l'annexe jointe à la délibération indiquant le détail des produits irrécouvrables.

Après délibération, il est accordé l'admission en non-valeurs des titres dont le montant total s'élève à 420,00€.

Fait à Boissezon le 27 mars 2025,
Le secrétaire de séance

Le Maire,
Jacqueline CABROL

**Ainsi fait et délibéré à
Boissezon, les jours, mois
et an ci-dessus.**

**Pour extrait conforme au
registre des délibérations
du Conseil Municipal.**

**Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture :
Le 27 mars 2025**